

# **Marché Communications et abonnement téléphonie**

***COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU***

**43, rue des Poissonniers 75018 PARIS**

**ABONNEMENTS ET PRIX DES APPELS**

**Cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement**

**DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES : mercredi 22 novembre 2017 à 12h30**

## **SOMMAIRE**

**ARTICLE 1. Objet de la consultation**

**ARTICLE 2. Caractéristiques de la prestation demandée**

**ARTICLE 3 Délais d'exécution ou de livraison**

**ARTICLE 4. Prix et modèle de facture**

**ARTICLE 5 : Visite du site**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION-et documents à joindre**

Le présent marché concerne les services de télécommunications permettant de répondre aux besoins du collège Georges Clemenceau en matière de communications entre ses services et le réseau public.

Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée, régie par les articles 28 et 40 du Code des marchés Publics.

La date de remise des offres est fixée au mercredi 22 novembre 2017 à 12h30

Elles seront remises au collège ou adressées sous enveloppe portant la mention ' service gestion marché téléphonie NE PAS OUVRIR à l'adresse suivante. Elles peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : [int.07505461@ac-paris.fr](mailto:int.07505461@ac-paris.fr)

LIEU DE LIVRAISON DES PRESTATIONS DE SERVICE : COLLÈGE CLEMENCEAU

L'OFFRE (avec éventuellement les options), le présent cahier des clauses administratives valant acte d'engagement signé ; un modèle de facture standard; un BIC-IBAN et tous les justificatifs prouvant la capacité à concourir DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉS.

**ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION DEMANDEE**

**Les candidats sont tenus de répondre à l'intégralité des demandes formulées**

Compte tenu des coûts que représentent les moyens de télécommunications, le collège Georges CLEMENCEAU recherche les fournisseurs qui lui permettront d'atteindre entre autres les trois objectifs suivants :

- Une qualité de service élevée et en particulier la garantie de continuité du service.
- La maîtrise des dépenses de télécommunications.
- Une garantie de pérennité économique et de solidité financière de l'entreprise ainsi que la pérennité d'un interlocuteur commercial.
- Il est précisé que la fourniture d'accès à Internet n'est pas concernée par la présente demande de devis.

**Prestation : Acheminement du trafic téléphonique sortant accessible par la présélection du transporteur dont :**

- Trafic téléphonique sortant ; appels locaux ; appels nationaux ; appels internationaux ; appels fixes vers tous les mobiles.

**Caractéristiques des équipements utilisés :**

**Standard téléphonique : ALCATEL LUCENT**

**LE COLLÈGE ATTIRE L'ATTENTION SUR LE FAIT QUE LES NUMEROS D'APPELS NE DEVRONT PAS ETRE MODIFIES**

**Il est à noter que pour l'ensemble de la téléphonie fixe l'acheminement des communications sortantes doit être transparent pour les utilisateurs qui composent le préfixe d'accès au réseau public (0) suivi du numéro de leur correspondant distant (mobiles et numéros nationaux à 10 chiffres ou internationaux précédés du préfixe standard).**

**Les ajouts, paramétrages ou les suppressions de paramétrage de la solution existante, nécessaires sur les équipements du collège seront à la charge du prestataire.**

**PERFORMANCE DE LA SOLUTION PROPOSEE : LE PRESTATAIRE S'ASSURE DE LA COMPATIBILITE DE SES INFRASTRUCTURES AVEC L'ARCHITECTURE TELECOM DU COLLÈGE.**

**DIVERS:** la fourniture des liaisons supports entre les installations du collège et celles de l'opérateur ainsi que la mise en œuvre de ces raccordements font partie intégrante des prestations.

De la même manière, l'ensemble des équipements et ou abonnements complémentaires nécessaires à l'écoulement du trafic vers les destinations objet de la prestation sont prévues dans le devis.

Le prestataire fournit une copie des tickets de communications au collège.

Les tickets de communications comportent pour chaque communication passée pendant la période de facturation au minimum les informations suivantes :

-date ; heure ; destination d'appel ; numéro appelant ; numéro appelé ; durée de la communication et coût HT de la communication, numéros les appelés.

Le fichier doit être à un format exploitable par un tableur numérique.

Il sera transmis par courrier électronique.

**QUALITE DE SERVICE**

**Le prestataire précise dans son offre les éléments sur lesquels il s'engage contractuellement avec en particulier le taux de disponibilité du réseau (pourcentage de communications aboutis en zone couverte) et la qualité de réception dans les zones couvertes.**

**OPTIONS : LE COLLÈGE SERAIT INTÉRESSÉ PAR DES OPTIONS D'ENVOI DE SMS EN NOMBRE VERS LES FAMILLES.**

**FACTURATION POUR APPELS ILLIMITES**

**Contact commercial et technique : le COLLÈGE exige la continuité des informations suivantes :**

**Nom et coordonnées d'un commercial pour la durée du marché avec information préalable du client en cas de changement d'interlocuteur.**

**Nom et coordonnées du service pour les services techniques et de facturation.**

Le contrat est renouvelable deux fois pour des périodes de UN AN par reconduction expresse.

Chaque reconduction du contrat fera l'objet d'une décision écrite par l'ordonnateur de l'établissement.

La date de début d'exécution est 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON**

**La garantie de temps de rétablissement (GTR) sur laquelle le prestataire s'engage ne doit pas dépasser 4 heures.**

Le délai d'intervention court à partir de l'heure de signalisation de l'incident (téléphonique, fax, ou autre selon le mode d'accès proposé par le prestataire) par le collège jusqu'à la notification de clôture d'incident fournie par le prestataire.

Cette notification se fera obligatoirement par écrit: télécopie ou courriel; la date et heure d'envoi faisant foi.

#### **Article 4 : PRIX ET MODELE DE FACTURE**

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Les prix sont fixes et définitifs pour la durée du contrat

Un modèle de facture doit être remis avec présentation de l'offre.

Cout HT et TTC de la mise en service

Coût HT et TTC des abonnements

Coût HT et TTC des communications

- Locales et nationales
- -Vers les mobiles (détaillées si il y a lieu par opérateur)
- Vers l'étranger
- Vers les numéros spéciaux
- Vers les numéros d'urgence.

Des pénalités pour indisponibilité du service seront à prévoir dans le contrat.

TOUTES LES DEMANDES DU COLLÈGE DEVRONT APPARAÎTRE DANS LES PROPOSITIONS DE CONTRAT FAITES PAR LES PRESTATAIRES

#### **Article 5 : VISITE DU SITE**

UNE VISITE DU SITE EST SOUHAITEE POUR MIEUX APPREHENDER LA DEMANDE DU COLLÈGE DANS LE CADRE DE DEMANDE D'OFFRES.

Contactez le gestionnaire /Monsieur LE BRETON à partir de la parution pour convenir d'un rendez vous.

**COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU 43 rue des poissonniers 75018  
PARIS TEL : 01-53-09-26-87**

**Mail : int.07505461@ac-paris.fr**

**Vu et accepté**

**Le candidat**